

Zeitschrift: NIKE-Bulletin
Herausgeber: Nationale Informationsstelle zum Kulturerbe
Band: 7 (1992)
Heft: 2: Gazette

Rubrik: OFC News

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Exportation, importation et transit de biens culturels

On constate depuis quelque temps un accroissement des exportations de biens culturels suisses. On sait d'autre part que la Suisse joue un rôle non négligeable dans le commerce mondial des objets d'art et des biens culturels. Sensible à ces réalités, l'Office fédéral de la culture a institué, en 1990, un comité d'experts, qu'il a chargé de tirer au clair les questions concernant l'exportation de biens culturels suisses ainsi que l'importation et le transit en Suisse de biens culturels en provenance d'autres pays. Ce comité d'experts, présidé par M. Andres Furger, directeur du Musée national suisse, a consigné ses conclusions dans un rapport, qui a été consamment adapté à l'évolution de la situation en 1991.

Le rapport paraît à une époque marquée par un regain d'actualité du commerce des biens culturels. Trois facteurs y ont contribué. Tout d'abord, il est établi que certains milieux n'hésitent pas à recourir au commerce de ces biens meubles pour blanchir de l'argent sale. Ensuite, le commerce des biens culturels s'est élargi: jusqu'ici, ce sont principalement les pays du tiers monde qui étaient touchés par l'exportation d'une part importante de leur patrimoine culturel. Or, après les récents bouleversements survenus à l'Est, les pays d'Europe centrale et orientale sont à leur tour fortement concernés par ce type de commerce. On craint d'assister dans ces pays à un véritable bradage d'oeuvres d'art de haute valeur culturelle. Enfin, la construction du grand marché européen place les pays de la CE dans une situation nouvelle: les biens culturels pourront circuler librement à l'intérieur de la communauté, tandis qu'aux frontières de celle-ci des mesures de protection renforcées seront instaurées, qui toucheront entre autres notre pays.

Vu ces différents problèmes, les cantons et certaines organisations ont invité le Conseil fédéral à agir dans ce domaine. Le Conseil fédéral envisage de préparer au cours de la législature 1992 – 1995 une base constitutionnelle en la matière.

Le rapport du comité d'experts n'a pas un caractère impératif pour le Département fédéral de l'intérieur et l'Office fédéral de la culture; il sert de point de départ au débat qui s'engagera à ce sujet. Le texte du rapport est disponible en français, en allemand et en italien.

Le rapport sera distribué sur demande (tél. 031/61 94 79).

OFC, Service d'information

O F C N E W S

Deux cantons – un inventaire

Parution de l'Inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS) des Cantons d'Obwald et de Nidwald

Après les inventaires de Genève, de Schaffhouse, d'Argovie (deux volumes) et de Schwyz, c'est le 9 avril dernier à Stansstad (NW) que l'Inventaire des sites construits à protéger en Suisse des Cantons d'Obwald et de Nidwald a été présenté à la presse, 6ème volume d'une série qui a vu le jour en 1984. Cet inventaire de portée nationale publie régulièrement de nouveaux volumes ce qui est tout à fait remarquable pour une série d'ouvrages de cette envergure.

Des sites d'importance nationale

Le nouveau volume présente huit sites d'importance nationale dans le canton d'Obwald et sept dans le Canton de Nidwald ce qui, comparé à d'autres cantons, est nettement au-dessus de la moyenne. Parmi toutes les formes d'habitat inventoriées, 41 % ont été classées d'importance nationale dans le Canton d'Obwald et 33 % dans le Canton de Nidwald. Ce volume présente également une documentation sur les sites inventoriés qui n'ont pas été classés d'importance nationale, il s'agit de 19 sites pour le Canton d'Obwald et de 21 sites pour le Canton de Nidwald. Les deux Cantons ont mis à la disposition de l'éditeur la liste des sites d'importance régionale et locale et ont ainsi contribué activement à cet inventaire.

Parmi les sites d'importance nationale, le Canton d'Obwald compte: une bourgade (Sarnen), deux villages urbanisés (Lungern, Sachseln), deux hameaux (Obsee, Ramersberg) et trois 'cas spéciaux' (Flüeli-Ranft, Kirchhofen, Rudenz), le Canton de Nidwald compte: une bourgade (Stans), deux villages urbanisés (Beckenried, Buochs), trois hameaux (Chappelendorf, Kehrsiten, Ridli) et un 'cas spécial' (Bürgenstock). Les sites des deux Cantons ont déjà été classés en 1975/76. Un nouvel examen a eu lieu en 1989 et une fois la procédure de consultation terminée, l'ensemble du Conseil fédéral a validé les listes des sites d'importance nationale qui sont entrées en vigueur pour le Canton d'Obwald le 1er octobre 1981 et pour le Canton de Nidwald le 1er mai 1991.

Les racines et l'appartenance à une région

Après une brève allocution de bienvenue prononcée par le Conseiller d'Etat Ferdinand Keiser, directeur du Département de l'intérieur du Canton de Nidwald, Sibylle Heusser,

O F C N E W S

directrice de l'ISOS a décrit les deux inventaires et a dépeint, sur la base des exemples sus-mentionnés, en termes très descriptifs le caractère exceptionnel de ces paysages culturels avant de passer la parole à Cäsar Menz, chef de la section Arts / Protection du patrimoine / Conservation des monuments historiques de l'OFC. Dans son discours de bienvenue et de remerciements à l'adresse de personnes ayant travaillé à la réalisation de ces inventaires, C. Menz a précisé entre autres: «Le sens de l'inventorisation des sites n'est pas de mettre la Suisse sous une cloche à fromages et d'empêcher toute évolution raisonnable, ce que nous reprochent à tort souvent les détracteurs de l'Inventaire. Nous n'avons aucunement l'intention de transformer nos villages en attractions folkloriques et la Suisse en paysage à la Heidi juste bon pour les nostalgiques et les requins de l'industrie touristique. L'inventaire a pour but de favoriser le développement raisonnable de notre pays en protégeant tout ce qui est digne d'être conservé et en prônant la qualité pour tout ce qui doit être nouvellement construit. Ce n'est pas toujours facile car les dispositions locales sur les constructions sont malheureusement souvent tellement restrictives qu'elles favorisent justement une qualité architecturale de moindre qualité. Dans notre pays où la densité de la construction est toujours plus forte, c'est actuellement le règne du laisser-aller et les domaines où les esprits créatifs auraient un rôle à jouer sont très mal exploités. Il semble que tout menace de s'enfoncer dans un certain marasme. Il faut donc faire quelque chose pour conserver tout ce qui a un caractère historique et artistique, tout ce qui permet à l'homme d'assimiler son histoire, de comprendre son passé et de saisir l'évolution vers le futur. Tout cela est lié aux racines mais aussi à ce sentiment d'appartenance à un endroit». Et C. Menz pour conclure a cité la philosophe française Simone Weil: «Les racines constituent peut-être le besoin le plus important et les plus ignoré de l'âme humaine. Un être humain a ses racines par son appartenance réellement active et naturelle à une communauté qui maintient vivants certains trésors du passé et certains espoirs du futur».

Enfin ce fut au Conseiller d'Etat Hans Hofer, directeur du Département de l'éducation du Canton d'Obwald de clore cette présentation en présentant le nouvel inventaire comme une aide précieuse et importante qui favorise la découverte des sites du Canton. Pourtant au début on avait craint que l'ISOS ne soit une entrave à l'autonomie communale et on avait d'ailleurs organisé un débat pour expliquer à la population l'importance d'une protection accrue du patrimoine. Les autorités ont dorénavant comme tâche d'administrer ces sites à titre fiduciaire.

Vo